

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du 1^{ère} trimestre 2023
Séance du 27 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt-et-un février, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGO			Philippe LANGANNE	Isabelle DUMONT	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG			Liliane BORTOLUZZI
Eric FRULLINO	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT			Eric FRULLINO
Philippe LANGANNE	X			Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL	X			Sophie FORNUTO			Luc DUBOIS
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER			David DEVULDER
Alain GIMENEZ			Yolande BAUDIN	Corinne BRUCHE			Jean-Marc STEDILE
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER	X		
Pierre AGERON	X						

Délibération N°2023-022 RETRAIT DE LA DELIBERATION RELATIVE A L'AVENANT NEGATIF SUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX DU POLE ENFANCE

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le recours gracieux formulé par Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie à l'encontre de la délibération 2022-118 du 15/12/2022,
ENTENDU l'exposé de M. le Maire, selon lequel :

Lors du conseil municipal du 15/12/2022, une délibération a été prise pour approuver un avenant négatif de 1 461,00 € HT relatif au lot n°08 (sols) dans le cadre du marché de travaux du pôle enfance.

Les services de la préfecture ont attiré l'attention de la commune sur le fait que la délibération initiale, attribuant les différents lots, autorisait le maire à signer tous documents relatifs à l'exécution du marché. L'avenant étant considéré comme faisant partie de l'exécution, il convient de retirer la délibération n°2022-118 du 15/12/2022.





REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-022	RETRAIT DE LA DELIBERATION RELATIVE A L'AVENANT NEGATIF SUR LE MARCHE DE TRAVAUX DU POLE ENFANCE
--------------	------------	--

- Il est proposé au Conseil municipal :
- De retirer la délibération n°2022-118 du 15/12/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	28	Majorité absolue	15
	POUR(S)		CONTRE(S)		ABSTENTION(S)
	28		0		0

ADOpte cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.



Le secrétaire de séance,
Philippe LANGANNE.

Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 28/02/2023

De sa mise en ligne le : 01/03/2023

Mairie de Sillingy

